

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS37

présenté par
M. Bapt, rapporteur

ARTICLE 15

A l'alinéa 26, après le mot :

« et »,

insérer les mots :

« au deuxième alinéa de l'article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rectifiant une erreur de référence.

La rédaction actuelle de cet alinéa supprime une partie du produit des prélèvements sur les jeux, concours et paris affecté à l'INPES.